



DELIBERATION - CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/01/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 11

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation

22/01/2025

Date d'affichage

22/01/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.../.../....

et publication du :

28/01/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept janvier, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GILLAUX Pascal.

Etaient présents :

M. BERTHE Laurent, M. BERTOLUTTI Didier, M. BISSEUX Bruno, M. GILLAUX Pascal, Mme GUENET Monique, Mme LAMBERT Pascale, Mme LARCHER Mireille, Mme LECLERCQ Karine, M. LEVENT Jean-Marc, Mme PAILLIOT Sandrine, Mme RAGUET Sandrine

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme ENGRAND Emeline, Mme TEDESCHI Marie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme RAGUET Sandrine

D2025-005 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DANS LE CADRE DE LA RÉPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE.

Monsieur le Maire rappelle les travaux prévus sur la RD46 et informe qu'une demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police a été effectuée.

Il est donc nécessaire de compléter cette demande par une délibération.

Monsieur le Maire rappelle le plan de financement qui serait le suivant :

- DETR dans le cadre "Travaux de voirie communale, d'assainissement pluvial et de la requalification des espaces publics " : 80 000,00 € HT
- AMENDE DE POLICE : 20 000,00 € HT
- Autofinancement communal, la dépense sera inscrite au Budget Primitif 2025 en section d'investissement.

Mairie de Fromelennes

18 Rue des écoles 08600 FROMELENNES

Tél : 03.24.42.00.14 Fax :03.24.42.37.56 Courriel : fromelennes@wanadoo.fr

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'arrêter le projet d'Aménagement de la Route Départementale 46.
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- de solliciter une subvention dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération d'Aménagement de la Route Départementale 46.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à FROMELENNES
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,